

AVANTAGES SOCIAUX : la sentence va tomber

▶ L'affaire vieille de plus de quinze ans s'apprête à aboutir. La commune devra payer les pots cassés...

▶ Le suspense est à son comble dans la commune de Morlanwelz. "Nous attendons ce verdict avec une énorme impatience parce que ça fait des années que ça dure", glisse Marceau Mairesse, le président du pouvoir organisateur des écoles catholiques de l'entité. Dans quelques semaines, la Ville connaîtra le montant exact qu'elle devra reverser aux deux écoles catholiques de l'entité (l'école de l'enfant Jésus de Morlanwelz et l'école Sainte-Thérèse de Carnières). Et ce montant s'annonce déjà astronomique...

"Ça sera sans doute plusieurs centaines de milliers d'euros puisqu'on retourne vingt-trois années en arrière."

Petit flash-back... En 2002, Marceau Mairesse, également conseiller communal (M +) apparenté CDH, dénonçait des pratiques inégalitaires dans l'octroi d'avantages sociaux (accueil extrascolaire, mise à disposition de matériel, etc.),

selon que l'école fasse partie du réseau officiel ou du réseau libre. En 2007, le tribunal de première instance de Charleroi con-

damnait la Ville de Morlanwelz à payer une somme provisionnelle destinée à couvrir les charges du passé depuis 1994. S'en est suivie une succession d'appels qui se sont avérés inutiles. Restait donc à savoir le montant que la Ville allait devoir payer aux écoles catholiques.

Après investigation des avocats des deux camps, le tribunal de Charleroi a désigné un bureau d'experts comptables - le bureau Vaesen à Liège - afin de calculer cette somme.

"Nous sommes restés sans nouvelle pendant plusieurs mois", explique Marceau Mairesse. "Mais il y a une dizaine de jours, notre avocat m'a dit qu'il avait relancé le bureau Vaesen. Puis ce vendredi, Henri Vaesen m'a

annoncé qu'il avait terminé le travail comptable et que tout le dossier allait maintenant être envoyé aux avocats des deux partis."

LES CABINETS d'avocats (Uytendaele pour la Ville, Drion pour les écoles) vont maintenant entrer dans la phase finale de l'affaire. "Cette victoire des écoles catholiques fera jurisprudence", se félicite déjà Marceau Mairesse qui a œuvré corps et âme pour défendre ces avantages sociaux. Une conférence de presse sera tenue dans le courant du mois de décembre afin d'annoncer officiellement le montant que la commune de Morlanwelz devra déboursier. La note risque d'être très salée...

S. Ha.